

ELECTIONS DP et CE

Le 2 octobre, a eu lieu une réunion concernant le protocole d'accord sur l'organisation des élections CE et DP pour les mandatures 2001-2002. Ces élections sont prévues le 7 Décembre 2000. La direction nous annonce :

C.E. : l'effectif déclaré par la direction, compte tenu des départs, des arrivées et des embauches, est de 7274 personnes réparties comme suit :

1^{er} collège : 1 siège pour 402 inscrits (APR ATP et ETAM < 270)

2^{ème} collège : 6 sièges pour 3934 inscrits (ETAM)

3^{ème} collège : 5 sièges pour 2938 inscrits (ingénieurs et cadres)

16 bureaux de votes seront organisés, les heures d'ouverture seront de 7h30 à 17h.

COMMENTAIRE

la direction ne voulant pas anticiper l'arrivée des futurs occupants du TCR2 prévue courant 2001, et donc un treizième siège, demandé par la CGT, nous soutenons cette demande et n'avons pas signé ce protocole.

D.P. : l'effectif à prendre en compte est différemment réparti, puisque les élections sont séparées, sur les sites d'Aubevoye et de Guyancourt.
Même chose que pour le CE, la direction annonce :

<u>Aubevoye</u> : effectif déclaré par la direction	<u>Guyancourt</u> : effectif déclaré par la direction
1 ^{er} collège : 2 sièges pour 171 inscrits	1 ^{er} collège : 1 siège pour 231 inscrits
2 ^{ème} collège : 6 sièges pour 395 inscrits	2 ^{ème} collège : 31 sièges pour 6472 inscrits
2 bureaux de vote de 7h30 à 17h	13 bureaux de votes de 7h30 à 17h

COMMENTAIRES

Nous avons demandé que les sous-traitants présents au TCR puissent voter pour les délégués du personnel, comme l'autorise le Code du Travail .
En effet, il est inadmissible que près de 3000 personnes travaillant au TCR soient privées de représentants face à la direction.
Rejoints par la CGT sur cette question, nous n'avons pas signé ce protocole.

Communiqué de Presse.

Le Syndicat SUD Renault Guyancourt-Aubevoye vient de déposer une requête contre la direction de Renault Guyancourt au Tribunal d'Instance de Versailles.

Cette requête concerne les élections du personnel de l'établissement de Guyancourt sur les 2 sites de Guyancourt et d'Aubevoye, qui auront lieu le 7 décembre 2000.

En effet il est inadmissible, que près d'un tiers des salariés (plus de 2000 sous-traitants et environ 250 intérimaires sur 7200 personnes Renault) n'aient pas de représentants face à la direction Renault.

Le syndicat SUD Renault demande donc, au tribunal d'instance de Versailles , l'annulation des modalités de ces élections et l'application de l'article L 423-7 de Code du travail a savoir :

« Salariés détachés ou mis à la disposition d'une autre entreprise. Les salariés d'une entreprise rémunérés par elle et mis à la disposition d'une autre entreprise et qui y exercent leur activité sous le contrôle et l'autorité de cette dernière sont électeurs dans l'entreprise qui les emploie et dans l'entreprise d'accueil ».

le 17 Octobre 2000

pour le bureau

JP Gueguen